

Direction Europe,
Attractivité et Aménagement
Service Aménagement des Territoires

Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER
Maire
Mairie
69 Grand Rue
68320 BISCHWIHR



Dossier n° 18-5690
Suivi par Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le 12 OCT. 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié pour avis au Conseil départemental du Haut-Rhin, votre projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 10 septembre 2018, conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU a été arrêté une première fois le 22 mai 2017, mais a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Etat le 24 août 2017.

Le Département avait formulé, par courrier en date du 4 août 2017, un avis favorable sur ce premier dossier, assorti de quelques observations qui ont été prises en compte (notamment la fourniture de l'expertise « zones humides »).

J'ai le plaisir de vous faire savoir que ce dossier recueille l'avis favorable du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente

Brigitte KLINKERT